



Extract of Collectif Don d'Organes

<http://www.collectifdondorganes.org/Don-d-organes-il-n-existe-pas-de>

# Don d'organes : il n'existe pas de registre du "Oui"

- Loi de bioéthique & Don d'organes post mortem -



Publication date: mercredi 23 juin 2010

---

Copyright © Collectif Don d'Organes - Tous droits réservés

---

A l'occasion de la journée nationale de réflexion sur le don d'organes, Yolande Bertrand-Laborde, Vice-Présidente du [Collectif Don d'Organes](#) et Présidente de France ADOT Paris (association pour le Don d'organes et de [tissus](#) humains), rappelle l'absence de valeur légale de la carte de donneur.

Yolande Bertrand-Laborde, répondait ce matin aux questions de Marc Fauvelle. (3'58")



" Environ 13.000 personnes sont en attente. C'est très difficile de savoir quand un donneur potentiel se présentera. Certains n'ont pas suffisamment de ressources pour pouvoir attendre ", rappelle Yolande Bertrand-Laborde.

" Les cas dans lesquels on peut prélever des organes pour sauver des vies sont des cas très rares ". S'il n'y a pas d'âge limite pour donner, " il faut mourir en bonne santé ", affirme t-elle.

" L'essentiel est de faire connaître sa décision puisque les proches sont appelés à témoigner de l'opinion du défunt. Actuellement il n'y a aucun de moyen de dire "oui" officiellement. Tout comme l'agence de biomédecine, nous distribuons une carte de donneur qui n'a aucune valeur légale. La loi reconnaît le "non" : il existe un registre du refus. Mais il n'existe pas de registre du "oui" ", déplore t-elle.

" Lors d'un décès, le corps médical doit rechercher la volonté du défunt. Il interroge le registre du refus. S'il n'y figure pas, les médecins vont rencontrer les proches pour leur demander un témoignage ".